



AIR FRANCE
La force syndicale

VICTIMES COLLATERALES

Bureau Central, le 30 novembre 2015 - n° 27/15

Les quatre salariés concernés par les mesures disciplinaires ont reçu les courriers confirmant leur licenciement. Les demandes de recours gracieux n'ont donc pas été entendues dans les hautes sphères.

Le Syndicat Force Ouvrière dénonce cet acharnement sur ceux qui avaient été désignés coupables par Monsieur Valls dès le lendemain du CCE du 5 octobre.

La Direction, par cette décision, ne s'exonère en rien de sa responsabilité dans la montée prévisible de la tension préalable à ces événements.

Elle est responsable du fossé creusé dans l'Entreprise. L'intersyndicale réunissant toutes les catégories de personnel (PS, PNC et PNT) qui s'est constituée est à mettre au crédit de cette Direction.

L'absence d'annonce de mesures d'économies supplémentaires pendant le premier semestre 2015 étant concomitante aux élections professionnelles, elle peut s'interpréter comme une volonté d'orienter l'électorat vers des syndicats volontiers plus conciliants. Tout s'est ensuite accéléré, les annonces et la presse ont eu un effet dévastateur sur les salariés.

Dans certaines sessions de Comité d'Etablissement, fin septembre, les élus de ces syndicats interpellaient comme nous la Direction, mais en des termes parfois plus durs :

"Familles fracassées", "personnels qui n'étaient pas à l'origine des maux de l'Entreprise mais à qui on va présenter l'addition", "mascarade entre le SNPL et la Direction", "les choix de la Direction qui étaient une honte", "jouer à la roulette russe", "mettre un pistolet sur la tempe des salariés", "nous mettre au pied du mur en nous imposant des licenciements alors que le personnel au sol a respecté les objectifs",...

Tels étaient leurs propos. Ces mots résonnent comme autant de justificatifs aux dérapages du 5. Les seules familles brisées sont celles de nos collègues licenciés.

Nous vous invitons à visionner les vidéos sur lesquelles la Direction s'appuie pour justifier sa décision de licenciement.

Nous vous invitons à reconnaître que le niveau de violence apparente était lié à la présence de très nombreuses personnes sur les lieux. La confusion et les mouvements de foule ont fait le reste.

Force Ouvrière condamne la criminalisation de l'action syndicale.

**La Direction avait l'opportunité de sortir grandie de cette affaire,
elle s'est privée d'une opportunité d'apaiser le dialogue social.**

Nous l'intimons de revoir sa position. Si cette décision est maintenue, elle restera comme une cicatrice dans le dialogue social.

Le 2 décembre, nos collègues sont convoqués au TGI de Bobigny, les délégués Force Ouvrière seront présents pour les soutenir.

Le 3 décembre à 11h00, l'Intersyndicale appelle à un "sit-in" pacifique dans l'artère principale du siège. Nous vous invitons à venir massivement afin :

- d'obtenir l'annulation de la décision de licenciement, des sanctions et des poursuites judiciaires,
- de rappeler que vous ne voulez pas un plan B dont Alexandre de Juniac dit lui-même, qu'il ne veut pas !
- de rappeler que les efforts seront vains sans un Etat déterminé à assurer son rôle de stratège pour le transport aérien français.

**Les délégués Force Ouvrière ne lâcheront pas leurs collègues.
Venez nombreux les soutenir et ensemble obtenir leur réintégration.**

Le Secrétaire Général
Christophe Malloggi